



# Reprises de matériel :

## Notre charte pour un meilleur service client

Dans le cadre de notre certification qualité ISO9001 et afin d'offrir la meilleure qualité de service à l'ensemble de nos clients, toute reprise commerciale de matériel respecte les points suivants :

- **L'état du produit est contrôlé en présence du client :**
  - Produit en parfait état ;
  - Conditionné dans son emballage d'origine ;
  - Présence de la notice, du guide montage,...
  
- **Aucune reprise de coupe de câble n'est effectuée.**
  
- Dans le cas où le produit doit être retourné chez le fournisseur, **l'avoir client est réalisé après avoir reçu l'accord de reprise du fournisseur**, en tenant compte des éventuels frais de traitement : abattement fournisseur, frais de transport, d'expertise, etc....
  
- **Si la vente date de plus d'un mois, un abattement de 10%** de la valeur du ou des produit(s) est compté sur l'avoir. Cet abattement vient en suppléments des frais de traitement éventuellement facturés par le fournisseur.
  
- Les produits non réparés ou non repris par les fournisseurs sont **à la disposition du client durant 3 mois.**
  
- **Le client est informé des différentes étapes du traitement de la reprise.**

AUSCHITZKY sas		SOGEDOC sas	
4 rue de Fieusal BP 63 33523 BRUGES	1 rue d'Arsonval 33600 PESSAC	19 avenue de Virecourt 33370 ARTIGUES-PRES-BX	4 rue de Fieusal BP63 33523 BRUGES